métallurgie

Communiqué de presse

Paris, le 11 Décembre 2025

Liquidation judiciaire de Brandt France

Pour la CFE-CGC, c'est la chronique d'un désastre social annoncé

La CFE-CGC apprend, ce jeudi 11 décembre, la décision du Tribunal des activités économiques de Nanterre de prononcer la liquidation judiciaire de Brandt France malgré le projet de SCOP porté par la société Revive.

Pour la CFE-CGC, cette décision condamne 656 salariés à perdre leur emploi et à se trouver dans une grande précarité pour bon nombre d'entre eux. C'est un désastre industriel, c'est un drame pour les salariés et leur famille, c'est une catastrophe pour les territoires. La grande mobilisation des salariés, de l'Etat et des différentes collectivités locales n'a malheureusement pas suffi.

Pour la CFE-CGC, il est invraisemblable de constater que quelques jours après le salon du Made In France où des produits du groupe ont été mis à l'honneur sous les ors de la République et malgré toutes les déclarations publiques sur le sujet, il soit impossible de sauver le dernier fabricant d'électroménager en France qui a fêté son centenaire l'an dernier.

La CFE-CGC demande un accompagnement digne des salariés et juge nécessaire une implication de l'ancien actionnaire Cevital dans le financement des mesures du plan social.

La CFE-CGC en appelle également au gouvernement pour tirer toutes les leçons de ce naufrage afin d'assurer un avenir à la filière industrielle française. A défaut, cette filière qui emploie près de 3 millions de salariés dans le secteur manufacturier risque de disparaitre. Il y a donc urgence à agir.

CONTACTS PRESSE

Denis BERNIER Délégué syndical central 06.61.59.82.87

Christian LEGAY Délégué syndical 06 75 07 67 07

Nathalie MORIN Elue CSE 06.13.83.70.09